

Monuments infos

Septembre 2018

Numéro 80

UN REMANIEMENT MINISTERIEL POUR RIEN : Françoise Nyssen est toujours ministre...



S
N
M
H
la
cgt
Culture
Monuments Historiques

Syndicat **N**ational des **M**onuments
Historiques **CGT**

61, rue de Richelieu (3ème étage) 75002 Paris
tél : 01.40.15.51.70/71 fax : 01.40.15.51.77
mail : snmh.cgt@gmail.com / site internet : www.cgt-culture.fr
Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>

EDITOMMAIRE...EDITOMMAIRE...EDITOMMAIRE

Ça bout dans le chaudron ! Les « Gaulois réfractaires » au fait qu'on puisse les licencier par SMS et autres joyeusetés du « nouveau monde », n'ont pas dit leur dernier mot face à l'imperator Macron.

Ainsi, **page 3** nous revenons sur les aventures du Mont Saint Michel transformé en oppidum assiégé où une tribu d'irréductibles agents de l'État résistent encore et toujours à l'EPIC ;

pages 4 et 5 : Les centurions attaquent de toute part le Ministère de la Culture pour le soumettre aux nouveaux dieux de la start-up nation ;

pages 6 et 7 : le plan de bataille des légions est désormais connu pour exploser le service public, et il se nomme Action Publique 2022 ;

page 7 : des nouvelles d'une tribu déjà ravagée par la gestion directe : la BNF ;

Un Dossier spécial sur la fonction publique avec :

page 8 à 10 : les dangers qui la menacent autre que le poisson pas frais ;

pages 11 à 16 : les propositions de Cégétix pour sauver Fonctionpublix ;

et page 17 : la vérité des chiffres sur la fonction publique pour boucler le bec aux bardes qui chantent faux ;

pages 18 et 19 nous revenons sur le dernier CHSCT du Centre et de l'Est de la Gaule :

pages 19 et 20 : Sonnez les carnyx ! L'heure est à la mobilisation de toutes les tribus, car le 6 décembre il faudra renforcer la CGT pour résister et passer à l'offensive ;

d'ailleurs page 21 : l'histoire de la Colonne de Juillet nous enseigne que, quand on les cherche un peu trop, les Gaulois savent s'unir pour virer leurs oppresseurs et qu'une bonne bagarre ne leur fait pas peur ;

page 22 : les brèves du banquet quelque peu indigeste ainsi le CMN à l'instar du PSG sera bientôt sponsorisé par le Qatar, du coup on se demande si on va recruter Neymar ? ; le ciel nous tombe sur la tête, car les monuments s'acoquinent avec des grandes marques pour leur servir de faire valoir ; et où on apprend que décidément Jupiter et ses séides ont une certaine propension à vouloir fliquer l'opinion des Gaulois ;

page 23 : on a retrouvé la recette de la potion magique ! Se syndiquer à la CGT ! ;

page 24 : l'éphéméride des fêtes gauloises et votre ration de potion magique.



Qui sommes nous ?

Nous sommes des agents du CMN, des monuments ou du siège, contractuels ou titulaires, des Régions ou de Paris syndiqués à la CGT et organisés au travers de nos sections locales en Syndicat National des Monuments Historiques CGT (SNMH-CGT) depuis 1996. Syndicat majoritaire au CMN, élus du personnel de l'établissement nous vous informons et rendons compte de nos mandats d'élus, portons votre parole et vos revendications, défendons vos droits et en gagnons d'autres face à l'administration du CMN ou du Ministère de la Culture (lutte pour l'emploi, contre la précarité, pour l'augmentation des salaires, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la défense de nos missions, pour la défense du Service Public Culturel...) avec l'aide de la CGT du ministère de la Culture, la CGT-Culture, dont nous sommes une composante. Combatifs, dynamiques, constructifs, présents, solidaires, nous sommes à vos côtés pour toutes vos luttes comme nous sommes à vos côtés au quotidien au travail.

MONT-SAINT-MICHEL :

L'Epic fait le siège de l'abbaye!

Vous vous en souvenez sans doute : ce fut le feuilleton de l'été qui nous a fait vivre des émotions fortes. En effet, alors que lors du comité technique du 12 juillet le président Belaval se montrait rassurant quant au devenir du Mont Saint Michel : le Mont Saint-Michel devenant bel et bien un Epic, l'abbaye, elle, restait cependant au sein du Centre des monuments nationaux.

Une presse à côté de la plaque...

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque le 18 juillet Ouest-France annonçait que le site deviendrait entièrement un Epic, « de l'archange Saint-Michel jusqu'aux parkings ».

Ce même journal parlait alors d'un document qu'il aurait en sa possession, émanant du Premier ministre Édouard Philippe et faisant état des arbitrages de celui-ci, adressé aux partenaires du site... dont le CMN et le ministère de la Culture.

Branle-bas de combat : nous saisissons le cabinet du ministère de la Culture pour avoir communication dudit document et être reçus dans les plus brefs délais.

En effet, de multiples questions se posaient notamment sur le devenir des agents de l'abbaye, mais aussi sur le devenir du Centre des monuments nationaux dont le fonctionnement économique repose sur un système de mutualisation et de péréquation dont l'abbaye du Mont Saint-Michel est un des piliers, sans oublier la question de la protection d'un monument, certes national, mais aussi de son environnement relevant du patrimoine mondial.

...un ministère dernier de cordée.

Le ministère de la Culture, comme à son habitude, restant muet à nos demandes de rendez-vous, ce fut au président Belaval de nous recevoir le lundi suivant pour nous confirmer sa version initiale...

Cependant un doute subsistait puisque le premier ministre Edouard Philippe ne rendait toujours pas public ses arbitrages.

Nyssen fait du patinage.

Heureusement, le sénateur Pierre Ouzoulias a interpellé la ministre de la Culture Françoise Nyssen en séance (vidéo). On y entend Françoise Nyssen répondre que l'abbaye ne deviendra pas un Epic... ouf!... mais on n'y entend malheureusement pas le discours d'une ministre défendant une politique culturelle forte... il est vrai que Madame Nyssen est plus sujette aux intuitions...

On dévisse tous!...

Néanmoins, tout n'est pas satisfaisant pour autant puisque le Directeur général de l'Epic sera également administrateur de l'abbaye. De plus, la principale raison de ce montage administratif est la captation des recettes générées par l'abbaye pour combler les déficits générés par l'aménagement de la baie en terme de voirie, parkings, transports et autres aménagements décidés par les collectivités locales. Ainsi, à l'avenir, une fois le socle des recettes arrêté, ce qui sera en sus reviendra pour partie à l'Epic, le CMN se voyant amputé d'une partie des moyens servant à faire fonctionner le réseau. Les frontières sont donc bien minces entre l'Epic et le CMN. On peut donc craindre une course aux ressources propres dont le CMN et les visiteurs feront malheureusement les frais.



Un Ministère de la Culture

en voie de Macronisation accélérée

Dispersion façon puzzle.

Depuis le printemps dernier, les missions sur la culture se sont multipliées à un rythme accéléré. Il y a les missions décidées par la ministre de la culture, du moins officiellement, et puis celles décidées, sans aucune ambiguïté cette fois, par le président de la République.

– Le 14 mai 2018, Françoise Nyssen confiait à Bernard Latarjet la mission de coordonner le plan « Culture près de chez vous »

– Le 17 juillet 2018, Françoise Nyssen confiait à Laurence Equilbey une mission visant au « développement et au soutien de l'art vocal en France »

– Le 17 juillet 2018 encore, Françoise Nyssen confiait à Bernard Faivre d'Arcier une mission de lancement des « Capitales françaises de la Culture »

– Le 13 mars 2018, le président de la République conviait vingt-huit patrons de musées à déjeuner à l'Élysée, les invitant à se mettre en marche... une autre façon de missionner

– Le 31 mai 2018, Emmanuel Macron lançait officiellement la « mission Bern » sur le « Patrimoine en péril »

– Le 7 juin 2018, Emmanuel Macron chargeait Thierry Tuot de réaliser un diagnostic complet des résidences d'artistes et de proposer des pistes de réforme d'ici la rentrée.

Par ailleurs, le 4 juillet 2018, nous apprenions au comité technique ministériel, dans des conditions pour le moins rocambolesques et tout à fait inédites, que Philippe Béval – président du CMN – était chargé de faire des propositions au gouvernement sur la politique publique du patrimoine et le fonctionnement de l'administration ; et ce pour la mi-septembre au plus tard. Mais en l'occurrence, il semble difficile d'attribuer la décision de la « mission Béval » à la ministre de la culture.

On se souvient aussi qu'en novembre 2017, le président de la République avait chargé Leïla Slimani de le représenter « personnellement » sur le dossier de la francophonie et que, un peu plus tôt encore, en juin 2017, Françoise Nyssen avait chargé Erik Orsenna d'une mission sur les bibliothèques. Il est vrai que c'était avant que Mme Nyssen se voit retirer le secteur du livre pour cause de conflit d'intérêt avec sa maison d'édition.

Un ministère sans têtes...

On peut, dans ces conditions, légitimement se demander ce qu'il reste à Françoise Nyssen.

Qui plus est pendant que le pouvoir politique multiplie les « missionnés » comme les petits pains, la plupart des grandes directions de ce ministère demeurent sans tête, ni cap ni boussole.

Ainsi, les postes de directrice/directeur général(e) des patrimoines ; directrice/directeur de la création artistique et du spectacle vivant ; directrice/directeur chargé-e des musées de France ; directrice/directeur chargé-e des archives de France ou encore de présidente/président de la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais restent désespérément vacants

Cerise sur le gâteau, les projets du gouvernement et de Françoise Nyssen concourent tous à réduire la capacité d'agir de l'administration centrale, notamment : le projet Camus et la gestion directe !

...A qui on voudrait faire porter le chapeau.

Pour le président de la République, s'attaquer à l'administration du ministère en la laissant sans pilote et en lui retirant ses missions pour la confier à des « personnalités » c'est peut-être la meilleure façon de marcher tout droit vers la « start-up nation » qui constitue l'alpha et l'oméga de son action publique.

Sous couvert de lutte contre la « ségrégation », d'économie sociale et solidaire et de droits culturels, il s'agit de rendre les institutions culturelles publiques responsables des inégalités d'accès à la culture. Parce qu'elles n'en feraient pas assez. C'est refuser de voir ce qui se fait, partout, souvent avec peu de moyens, au service du Bien commun. Ce que ne voient pas les revenants des années 80 convoqués pour resservir le même discours. Ce que ne voient pas les promoteurs d'une culture près de chez vous.

Le ministère de la culture ne peut pas tout, il ne détient pas plus que les institutions artistiques et culturelles un savoir et une vérité qu'il s'agirait de diffuser du centre vers les périphéries. Mais ce ne sont pas les invectives contre le service public qui permettront d'avancer, mais au contraire son renforcement.

Philippe Belaval surf sur le raz de marée...

Dans ce chaos généralisé, Philippe Belaval semble tirer son épingle du jeu : mi-septembre, Philippe Belaval devrait donc avoir rendu ses conclusions sur « la politique publique du patrimoine et le fonctionnement de l'administration ». Celui qui fut le premier directeur de l'actuelle direction générale des patrimoines, engendrée par la RGPP, et qui connaît parfaitement la maison ne devrait pas être en reste en termes de schémas de réforme et de restructuration.

Mais si les devoirs d'été de Philippe Belaval sont pour l'instant un secret bien gardé, ils ne sont pas l'œuvre d'un penseur solitaire.

Ainsi, le 24 juillet dernier, le Premier ministre signait deux circulaires de la plus haute importance à l'attention des ministres, secrétaires d'État, et préfets de région. La première de ces deux circulaires vise à « l'organisation territoriale des services publics » ; la seconde à « la déconcentration et l'organisation des administrations centrales ». Le tout, par ailleurs parfaitement articulé, s'inscrit dans le droit fil de cette nouvelle et énième séquence de la « réforme de l'État » que le gouvernement appelle,

cette fois-ci, « Action publique 2022 ». Le Premier ministre demande aux destinataires de ces deux circulaires de lui faire des propositions dans la deuxième quinzaine d'octobre. Dans le même calendrier, c'est-à-dire d'ici fin octobre, la ministre de la culture et son cabinet devront valider, avant de rendre à Matignon, la copie préparée par le secrétariat général sur « l'administration centrale stratégie ».

Le ministère de la culture, son administration centrale, ses services déconcentrés et ses établissements publics rentreront alors dans la saison des typhons et personne ne sera véritablement à l'abri de rien.

... mais c'est nous qui allons boire la tasse.

Comment ne pas rappeler, même si cela n'a rien de réjouissant, que ce vaste chantier de « réforme » ouvert sur tous les fronts et conduit à la vitesse de l'éclair par le gouvernement

est animé par une conception libérale de l'État et de l'administration. Derrière cette entreprise de sape qui abîme le travail et qui fragilise des centaines de milliers d'agents, il y a une doxa qui vient de très loin. Ce sont encore et toujours les mêmes arguments éculés que le gouvernement brandit : les Françaises et les Français doivent faire des sacrifices ; la rigueur budgétaire est la seule voie possible ; il faut réduire la dette publique ; il faut couper dans les dépenses sociales ; il faut geler les salaires et mettre aussi les retraités à contribution ; déréguler le marché du travail et accepter un durcissement des conditions de travail ; rompre avec les acquis sociaux ; en finir avec la place, le rôle et l'influence des organisations syndicales sur l'échiquier social, etc. Ah ! Qu'elle est belle leur modernité ! Si c'est un monde nouveau, il n'est ni agile ni vendeur et encore moins enviable.

C'est bien dans ce cadre politique et aucun autre que ce gouvernement s'en prend à son tour aux trois fonctions publiques et à leurs agents. Or il affiche clairement la couleur : suppression de 120 000 emplois sur ce périmètre et à échéance de ce quinquennat ; restructuration, démantèlement de l'administration ; mise en coupe réglée des services ; mise en concurrence et privatisation de secteurs entiers, ce

qui revient juste à céder et vendre des biens communs pourtant indispensables à la cohésion sociale d'un pays et à sa richesse partagée.

Mais nous ne sommes pas sans voix. Elle porte haut, quand nous parlons librement de ce ministère, de notre travail, et de notre engagement pour la culture. Notre voix d'ensemble porte haut quand nous déclarons en toute diversité mais en solidarité que la société a besoin de culture et que la culture a besoin d'un ministère en mouvement, en alerte, réactif, audacieux, combatif,

transgressif au besoin mais fort et généreux.

Ce qui nous rassemble l'emporte sur tout le reste. Nous avons les yeux rivés sur cet objectif-là et seulement celui-là.

Petites manœuvres politiciennes, nouveau casting en préparation, remaniement ou pas, l'essentiel n'est pas là. Nous ne pouvons faire confiance qu'à nous-mêmes. L'avenir est entre nos mains.

LA START-UP NATION A L'OEUVRE :



Action publique 2022 : toujours la même soupe que l'on nous sert !

Si le rapport Action publique 2022 tente d'amadouer par une réalité qu'il serait bien difficile de nier l'attachement des Français au service public et les difficultés rencontrées par les agents pour accomplir leurs missions, voire la perte de sens qu'ils rencontrent, cet énième rapport nous sert toujours la soupe libérale. On évite ainsi le slogan « Faire mieux avec moins » de l'ère Sarkozy-Fillon pour avoir droit à « Service public : se réinventer pour mieux servir ». « Mieux servir », comment être contre en effet ? Tout le monde sera content, que ce soient les usagers ou les agents... Et le problème vient bien de « Se réinventer ». 22 propositions au total dont le seul objectif réel est bien de diminuer drastiquement les moyens financiers... Ce gouvernement ne réinvente décidément rien et ne fait qu'appliquer de vieilles recettes depuis plus de 30 ans d'économie austéritaire.

La composition du Comité d'Action publique 2022 : une illustration d'une conception libérale

Ce grand chantier du gouvernement a été ouvert le 13 octobre 2017 et ce mois de juin, le rapport Action publique 2022 a été rendu au Gouvernement. Sous un vernis de concertation géante se prépare un nouveau « chamboule tout » du service public. Missions, organisation territoriale, gestion, ressources humaines... tout est sur la table. Après la révision générale des politiques publiques RGPP (le fameux faire mieux avec moins qui avait déjà supprimé énormément d'emplois dans la Fonction publique), puis la modernisation de l'action publique MAP, désormais l'acronyme est AP2022, dont un comité pilote la transformation des services publics voulue par l'exécutif.

Ce comité est composé d'experts et de personnalités qui, pour une large part, ont accompagné l'accession au pouvoir et rédigé le programme d'Emmanuel Macron. Autant le souligner d'emblée, la liste de ces experts et personnalités n'augurent pas d'une démarche de défense du service public et de ses agents. Anciens énarques, économistes, élus, banquiers, patrons, contrôleurs des armées, animateurs de think-tanks, etc. tous participent de l'application des politiques libérales de contraction des dépenses publiques... la liste est consultable sur le site gouvernement.fr. Aucun responsable de services publics, d'associations d'usagers, de spécialistes de l'environnement, des transports pas plus que de syndicalistes n'a été convié à y participer. Nul doute que ce comité s'installe pour amplifier et poursuivre les politiques de privatisation et de suppressions d'emplois annoncées lors de la campagne électorale.

Quelques exemples :

Ainsi le rapport préconise de mettre un terme à toutes les interventions publiques dont l'efficacité ne serait pas démontrée. Une fois qu'on a dit ça, on n'a rien dit. Car qui juge de l'inefficacité d'une intervention publique, d'un service public ? D'autant plus, que tout est mis en œuvre pour mettre en difficulté les services publics par manque de moyens. Si aujourd'hui, les monuments accueillent un grand nombre de visiteurs et rendent encore un service public culturel de qualité, force est de constater que les effectifs manquent et les moyens aussi pour améliorer ce qui est fait. Jusqu'où les gouvernements successifs iront pour rendre le travail difficile voir impossible ? Par ailleurs, les privatisations de missions et d'emplois (loge de Sully, nocturnes d'Azay-le-Rideau, surveillance de nuit à Saint-Cloud, jardinage et maintenance un peu partout en France...) sont une première étape pour dire que déjà le service public d'Etat n'est plus en capacité de faire... et c'est malheureusement une volonté politique. Si les agents publics ne se mobilisaient pas régulièrement pour défendre les emplois et les missions, le dépeçage des services publics aurait déjà été entièrement réalisé.

Pour illustrer nos propos et démontrer que ce n'est pas qu'une vue de l'esprit, il n'y a qu'à voir la proposition 21 qui demande de mutualiser davantage l'achat public et de DEVELOPPER LES EXTERNALISATIONS. Enfonçons davantage le clou avec la proposition 22 qui demande... à FAIRE PAYER DIRECTEMENT L'USAGER certains services publics. Pour rappel, l'usager est AUSSI un contribuable et les impôts servent déjà à financer les services publics... à moins que ceux-ci ne soient privatisés... Et dans ce cas, à l'heure où les inégalités se creusent tous les jours un peu plus, ce sont encore les plus modestes qui seraient pénalisés. Et ce sont bien les plus pauvres qui ont besoin de ces outils que sont les transports en commun, l'éducation, la santé, le logement...

Organiser la purge...

Gérald Darmanin est chargé de préparer et suivre les travaux qui consisteront à :

- améliorer la qualité des services publics
- offrir un environnement de travail modernisé.
- maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens.
L'engagement est de réduire de trois points la part de dépenses publiques dans le PIB d'ici à 2022 afin de maîtriser la dette publique.

C'est évidemment ce dernier objectif qui guidera l'action, les deux premiers ne servant qu'à justifier cette nouvelle politique d'austérité budgétaire. Pour ce faire la feuille de route du Premier ministre est sans ambiguïté quant à l'orientation qui doit être prise par chacun des ministères: *«le comité pourra notamment proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. L'objectif étant de proposer des réformes structurelles et de transformation à l'horizon 2022 pour faire des économies significatives et durables sur l'ensemble du champ des administrations publiques»*

Transferts et abandon de missions, 120 000 suppressions de postes et 30 milliards d'économies au détriment des usagers et des agents publics

Il s'agira donc de faire le tri entre les missions à conserver au sein de l'État et les autres et de définir le nombre d'agents sollicités pour chaque mission, c'est-à-dire répartir les 50 000 suppressions de postes prévues au sein de l'État d'ici à 2022 (70 000 autres étant également planifiées dans les autres versants de la Fonction publique). Pour le ministère de la culture cela représente 2000 postes, soit environ 10% des effectifs...après les 2000 suppressions sous l'ère Sarkozy et les 700 de Hollande. En 15 ans, cela représenterait 4700 postes supprimés ! Pour le petit ministère que représente la culture.

Et la culture là-dedans ?

« Nous appelons à une refonte de l'organisation administrative des musées pour leur laisser davantage d'autonomie. Nous proposons de faciliter la gestion des établissements publics en leur confiant de nouvelles responsabilités (notamment en matière de gestion de leurs personnels), de donner de nouvelles perspectives aux musées nationaux constitués sous forme de services à compétence nationale (SCN), afin d'assurer leur autonomie et de centrer le rôle de l'administration centrale vers ses missions fondamentales de conception, de normalisation et de tutelle ».

Cela s'inscrit dans ce que nous avons déjà dénoncé il y a quelque mois! Les orientations prises par Versailles, Orsay et le CMN de vouloir prendre la gestion directe concernant la gestion des personnels et l'autonomie financière qui pousse les établissements publics à se livrer une concurrence entre eux et à une recherche effrénée

des ressources propres ne font que confirmer cette dérive. (augmentation des tarifs en contradiction avec les missions de démocratisation culturelle, recherche à mécénat avec parfois des scandales en termes de contenus culturels et scientifiques comme cela s'est produit au Louvre avec Canson ou pis un problème de déontologie.

Vous l'aurez compris, pour la CGT, Action publique 2022 est un projet néfaste pour les usagers, pour les agents, pour la société. Nous continuerons à nous mobiliser pour mettre fin à la casse orchestrée des services publics. Car notre projet c'est une société plus juste et équitable, pour que chacun et chacune y trouve sa place et cela passe indiscutablement par des services publics accessibles à tout un chacun !

Alerte à la gestion directe à la BNF!

La BNF, qui nous est montrée en exemple par le CMN en matière de gestion directe, nous démontre encore dernièrement que les conséquences de sa mise en pratique sont loin d'être à l'avantage des agents et de leurs conditions de travail, voire de leur rémunération.

En effet, dans un communiqué du mois de juillet, la CGT BNF s'alertait du fait que la masse salariale allouée par le ministère de la Culture (137 millions d'euros) aurait été mal gérée par la BNF, l'établissement ne serait pas en mesure de verser les salaires de ses personnels jusqu'à la fin de l'année.

Conséquences : 40 postes gelés, plus aucuns remplacements (maladies, départ à la retraite, fin de contrats) et des crédits de vacation en chute libre aggravant encore le sous-effectif notamment chez les magasiniers, puisque depuis 2009 plus de 220 postes ont été supprimés particulièrement chez les catégories C.

Autre conséquence de cette surconsommation de la masse salariale, **la BNF serait dans l'incapacité de payer la prime de fin d'année aux agents...** Alors que les primes des agents de la BNF sont déjà inférieures à celle des autres agents du ministère pour cause de masse salariale insuffisante.

FONCTION PUBLIQUE :

Une actualité cruciale

En cette année 2018, un constat s'impose : la Fonction publique vit une actualité cruciale.

Depuis son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron – appuyé par Edouard Philippe, Gérard Darmanin et Olivier Dussopt – multiplie les attaques tant à l'encontre des missions que des agents.

Nouveau gel de la valeur du point, nouvelles suppressions massives d'emplois, rétablissement du jour de carence, recours accru aux contractuels et à la précarité, accentuation de dispositions discriminatoires pour les salaires, réduction drastique des représentants du personnel et des organismes consultatifs, plan de départs pour accompagner les abandons de missions publiques, ...

On le voit à la longueur de cette énumération pourtant non exhaustive, l'ampleur de la charge, menée à la hussarde, en dit long sur les velléités agressives du pouvoir en place.

Dès lors, il ne faut pas s'y tromper : ce qui est en jeu, c'est un véritable basculement de société où la Fonction publique serait d'une part réduite à des missions dites « régaliennes » et, d'autre part, mise au service de la loi du marché et des intérêts du patronat.

Il n'est pas question pour la CGT de se résoudre à une telle perspective.

Non parce que nous serions les adeptes forcenés de l'immobilisme et d'une Fonction publique pour laquelle aucune évolution ne serait envisageable. Cette caricature, dont abusent par commodité et démagogie ceux qui souhaitent mettre à mal le service public, ne résiste pas une seconde à un débat sérieux. La Fonction publique s'est notoirement transformée ces trente dernières années, elle doit encore le faire pour répondre aux besoins contemporains de la population et de la société ... et la CGT est porteuse de nombreuses propositions pour qu'il en soit ainsi.

Mais, pour nous, les changements dont il est question sont ceux qui ont pour objectifs essentiels l'intérêt général, l'égalité de traitement des citoyens et le développement humain durable.

Oui, il existe bel et bien des alternatives justes, nécessaires et crédibles aux prétentions exorbitantes des libéraux de tout bord.

C'est ce que nous voulons montrer à travers cet article.

Volontairement, celui-ci se concentre sur les missions publiques, les conditions de leur mise en œuvre et, en corollaire, les principales questions de la construction statutaire.

Ce n'est évidemment pas que les sujets tels que le pouvoir d'achat, le temps de travail ou encore la grille indiciaire ne nous intéresseraient plus.

D'ailleurs, la CGT Fonction publique vient de se livrer à un travail d'ampleur afin de compléter, renforcer et actualiser son corpus revendicatif commun.

Mais, à travers ces pages, nous souhaitons nous attarder

sur les grands principes qui, depuis des décennies en France, forment l'un des piliers de la société.

*La Fonction publique française :
une construction originale
porteuse de progrès social*

La notion de service public a fait son apparition il y a bien des années en France, puisque, sans remonter aux premières mentions, elle trouve à s'affirmer dès le XVII^{ème} siècle puis, en particulier, lors de la Révolution française.

A l'origine, on parle de service public quand trois clauses sont remplies : une mission d'intérêt général, une personne publique pour la mettre en œuvre et un rattachement aux juridictions administratives.

Si la Fonction publique a donc occupé une place particulière et importante dans l'histoire et la construction de notre pays, en revanche, la corruption reste longtemps à l'ordre du jour et les agents, pour l'essentiel, sont longtemps cantonnés à un rôle de serviteur, sans libertés ni droits.

C'est juste après la Seconde Guerre Mondiale, en octobre 1946, que le socle fondateur de notre Fonction publique moderne est posé avec la mise en place du premier Statut général.

Rappelons que ce texte fut adopté à l'unanimité des députés de l'Assemblée nationale.

Les avancées qu'il contenait étaient tout à fait significatives.

Le droit syndical est reconnu aux fonctionnaires qui sont recrutés par concours pour assurer l'égalité d'accès aux emplois.

Pour assurer la neutralité et l'impartialité de l'agent public, le fonctionnaire est placé dans une position statutaire et réglementaire, qui le soustrait donc à toute pression contractuelle.

Les organismes paritaires sont créés et, s'agissant des CAP, les représentant-e-s sont élu-e-s à bulletins secrets.

Les sanctions disciplinaires sont codifiées, dont la révocation avec ou sans droit à pension.

Enfin - et ce n'est pas le moindre des points positifs, aucune distinction de principe n'est faite entre les deux sexes pour l'application du Statut.

Bref, pour environ 1,1 million d'agents publics relevant de la sphère de l'Etat, les bases de la Fonction publique de carrière, et d'un fonctionnaire non plus sujet mais citoyen étaient jetées. Et, pour la population, ce sont les garanties de l'égalité de traitement et les outils contre toute forme de corruption qui sont mis en place.

C'est ce socle progressiste que les textes de 1983-1986 sont venus d'une part consolider – quelques fissures provoquées par les politiques de la fin des années soixante l'avaient endom-

magé – et, d'autre part, élargir et améliorer.

L'avancée la plus fondamentale réside sans conteste dans le passage à une conception de la Fonction publique dotée de trois versants complémentaires – à l'Etat s'ajoute ceux territorial et hospitalier – qui permet à tous les citoyens de bénéficier tout à la fois de services publics de dimension nationale et territoriale, respectant les spécificités tout en proposant une grande cohérence et, pour les agents, d'un cadre statutaire moderne, dotée d'une colonne vertébrale partagée tout en renforçant les statuts particuliers.

Au-delà du rôle prépondérant et irremplaçable que, depuis des décennies, la Fonction publique incarne auprès de toute la population tant en matière de progrès social, de satisfaction des besoins fondamentaux et d'égalité de traitement, elle occupe également une place majeure dans le soutien à un développement économique équitable et pérenne. D'ailleurs, si la France détient une des premières places mondiales en matière d'investissements étrangers, elle le doit notamment à la qualité de ses services publics.

Les missions publiques : des atouts pour toute la population

Sous l'aiguillon des organisations internationales et plus particulièrement de l'Union européenne, des marchés financiers, des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, les pouvoirs publics transforment de manière conséquente et régressive la puissance et l'action publiques.

De très mauvais coups ont d'ores et déjà été portés à l'encontre de la Fonction publique par, notamment, la « Révision Générale des Politiques Publiques », la « Modernisation de l'Action Publique », les réorganisations-désorganisations de l'organisation territoriale des services public, initiées sous les quinquennats de Nicolas Sarkozy et de François Hollande.

Mais le pire est à l'ordre du jour avec le chantier « Action Publique 2022 » initié par Emmanuel Macron, son gouvernement et sa majorité parlementaire.

Constitutif d'un véritable basculement de société, ces derniers engagent une mécanique de démantèlement et de liquidation de l'action publique mise en œuvre par les trois versants de la Fonction publique (Etat- Territoriale-Hospitalière), les systèmes de sécurité sociale et, plus largement de protection sociale, les services publics à réseaux dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau, etc...

Les objectifs poursuivis par cette mécanique ne sauraient être réduits aux seuls reculs et effacement des services publics, de l'appareil d'Etat et plus largement de la puissance publique.

Action Publique 2022 est un processus d'adaptation et de transformation de ces derniers pour en faire des outils au service du marché et de l'accumulation du capital.

Ainsi, bon nombre de politiques et de missions publiques et d'intérêt général seraient abandonnées, privatisées, transférées et déléguées à des opérateurs privés dans l'objectif de réduire conséquemment le périmètre de l'action publique.

Nul doute qu'une telle dépossession de l'appareil d'Etat et plus largement de la puissance publique nourrirait et aggra-

verait les effets dévastateurs générés par la crise systémique, celle du système capitaliste.

Un besoin croissant de missions publiques au service de la satisfaction des droits, des besoins fondamentaux et plus largement de l'émancipation humaine

Cela passe notamment par le droit à un emploi décent et pérenne, à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, à la santé et à l'action sociale, à la justice et à la protection, au logement et aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information, à la communication et à la liberté d'expression. Cela passe aussi par l'invention ou le développement de services publics susceptibles de répondre à des besoins nouveaux ou croissants comme, pour ne donner qu'un seul exemple, la prise en charge de la perte d'autonomie.

Un besoin croissant de missions publiques au service d'une autre logique de développement

Dans un contexte caractérisé par la poursuite de la désindustrialisation de l'économie française, la CGT réaffirme qu'il est nécessaire et possible de reconstruire un système productif articulant la reconquête des activités industrielles, des emplois industriels, le respect et la promotion de normes sociales, sanitaires et environnementales dans une logique de développement durable permettant aux générations d'aujourd'hui de satisfaire leurs besoins sans compromettre cette même possibilité aux générations de demain.

Un tel objectif appelle la mise en œuvre d'une politique publique industrielle, aux échelles locales, régionales, nationales et européennes articulées aux nécessaires politiques publiques pour l'emploi, la recherche, la formation, la transition écologique et énergétique, les transports...

Enfin, contrairement aux velléités de privatisation, par exemple de la SNCF que les pouvoirs publics proposent de transformer d'établissement public industriel et commercial en société anonyme, **la CGT réitère la nécessité d'une appropriation et d'un contrôle publics des biens et des services qui servent l'intérêt général et la réappropriation de ceux qui ont déjà été privatisés ou en cours de l'être.**

Le statut : une garantie pour les citoyens

Si la CGT milite ardemment pour le maintien du Statut général, ce n'est pas uniquement en raison de son engagement dans la défense des droits des salariés concernés. En effet, si elle est résolument présente, cette dimension importante ne saurait reléguer au second plan la démarche de notre organisation syndicale **pour une fonction publique toujours mieux au service du citoyen et de l'intérêt général.**

Il faut d'ailleurs être parfaitement clair : les droits et obligations des fonctionnaires – ces deux éléments étant indissolublement liés – rassemblés dans un ensemble législatif et réglementaire, n'ont de justification et de légitimité qu'adosés à l'exercice des missions dans le champ des trois versants de la Fonction publique.

Être placé dans une position statutaire ne relève d'aucun privilège.

Il s'agit, en prohibant les clauses contractuelles individuelles, de mettre le fonctionnaire dans une situation où

toutes les conditions de sa neutralité et de son impartialité sont réunies.

A qui fera t'on croire qu'un agent contractuel, dont les principales clauses régissant sa vie professionnelle – y compris son recrutement ou son licenciement – dépendent du bon vouloir des employeurs publics peut s'opposer aux dérives éventuelles de ces derniers ?

Il faut ne rien connaître aux pressions exerçables sur des salariés placés dans un lien de subordination extrêmement précarisant vis-à-vis de leurs responsables pour imaginer que le non-titulaire, quels que soient sa conviction et son engagement, a les moyens de remettre en cause un ordre ou une consigne non conforme aux missions publiques, voire manifestement illégal. « Ne rien connaître » ou considérer cela comme normal, voire souhaitable ...

C'est plutôt au renforcement des garanties des fonctionnaires qu'il faut travailler, tant un certain nombre d'exemples d'actualité ou d'un passé récent soulignent une tendance pré-occupante à remettre en cause les agents dans l'exercice de leurs missions avec le seul intérêt général comme boussole.

Mais, visiblement, cet enjeu de l'impartialité et de la neutralité de l'agent public n'intéresse pas le pouvoir actuel qui ne l'évoque à aucun moment.

En revanche, lorsqu'il écrit que « les employeurs publics expriment un besoin de souplesse offert par le recours au contrat », on ne voit malheureusement que trop ce dont il est question !

Il faut d'ailleurs battre en brèche l'affirmation, totalement fautive et largement tendancieuse, selon laquelle le Statut Général serait un ensemble immuable générateur d'immobilisme et d'ossification du fonctionnaire.

Aucune étude un tant soit peu sérieuse ne vient étayer ces contrevérités. Il convient certainement de rappeler qu'avec plus de 200 modifications législatives et 300 décrets, le Statut Général est un des textes ayant connu le plus de changements ces 30 dernières années.

Attachée au principe d'adaptabilité de la Fonction publique aux besoins contemporains et par nature évolutifs, la CGT ne saurait faire obstacle à des évolutions indispensables. En revanche, elle conteste les remaniements qui n'ont pas la qualité du service public et l'amélioration des conditions de travail comme objectifs.

Enfin, lorsque le Président de la république se répand en propos du style « *je ne vais pas garder des statuts lorsque certains n'ont ni jours fériés ni retraite décente* », il est aisé de constater qu'il ne sait pas de quoi il parle. En effet, pour ne parler que des fonctionnaires, ceux-ci travaillent plus le dimanche, les jours fériés et la nuit que la moyenne des salariés du secteur privé.

Surtout, la CGT estime que ce n'est pas en appelant à une grande communauté du malheur et de la précarité qu'on prépare le chemin du progrès social. En quoi priver d'un droit légitime un salarié améliorera la situation du collègue d'à côté ?

On ne connaît que trop cette vieille tactique, un rien médiocre, qui consiste à chercher à opposer les salariés entre eux.

C'est parce qu'elle est destinée à maintenir des privilèges – les vrais, ceux que s'octroient les plus fortunés – que la CGT combat cette stratégie et qu'elle revendique l'élévation des droits pour tous.

Les enjeux du financement

L'union européenne et ses Etats membres mettent en œuvre une politique conforme aux intérêts du capital : privatisations, déréglementations, traités de libre-échange, concurrence « libre et non faussée », accentuation et généralisation des politiques d'austérité budgétaire et financières, au moyen notamment du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) sont au coeur des politiques publiques mises en œuvre.

Dans le plus grand mépris de la démocratie, elles ont notamment pour objectif de mettre par terre l'action publique dans toutes ses dimensions.

Le programme de transformation « **Action publique 2022** » initié par les pouvoirs publics s'inscrit totalement dans cet objectif avec une réduction du périmètre de l'action publique au moyen d'abandons et de privatisations de missions publiques, **la suppression d'au moins 120 000 emplois, une réduction drastique de la dépense publique de 3 % de la part de la dépense publique dans le Produit Intérieur Brut à l'horizon 2020** (loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022).

Les politiques publiques mises en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales, la Sécurité sociale font l'objet d'un étranglement budgétaire et financier toujours plus conséquent.

Ainsi les gouvernements successifs ont organisé une **crise des finances publiques par des moyens multiples** et plus particulièrement par des allègements et des exonérations des cotisations sociales patronales et des impôts des entreprises, la mise à mal des possibilités de financement des emprunts par des mécanismes publics ou semi-public obligeant ainsi le recours aux marchés financiers et favorisant le développement de la dette publique, des attaques en règle contre la progressivité de l'impôt et plus particulièrement l'impôt sur le revenu, la diminution des dotations budgétaires.

Les entreprises bénéficient aujourd'hui d'innombrables dispositifs d'aides publiques pour un coût de l'ordre de 200 milliards d'euros. Les classes sociales les plus riches contribuent toujours moins au financement de la dépense publique. A l'évidence, Emmanuel Macron est le président des riches et l'ami de la finance !

C'est bel et bien le capital qui coûte cher et non le travail, les services publics, la Fonction publique.

In fine, les richesses produites par le monde du travail sont confisquées par le capital avec une exigence toujours plus démesurée de rentabilité, une financiarisation, une privatisation et une marchandisation de l'ensemble des processus économiques et sociaux.

A l'opposé d'une telle évolution, la CGT porte une autre conception des Finances afin d'en faire des outils au service du financement pérenne de l'action et de l'investissement publics.

Les propositions de la CGT

Même si la doctrine de Macron et consorts n'est, à la vérité, que la reprise de vieux projets libéraux (voir, par exemple, le rapport Longuet de la fin des années 70), il est de bon ton pour ses laudateurs de faire passer celles et ceux qui s'y opposent pour d'irré récupérables conservateurs. Et les voilà, à peu de frais, parés des vertus de la modernité.

S'il est vrai que la CGT combat sans ambiguïté des orientations synonymes d'importants reculs sociaux, elle ne considère pas pour autant que la situation actuelle soit satisfaisante, tant s'en faut.

C'est pourquoi, elle développe et elle porte de nombreuses propositions qu'elle désire verser au débat le plus large et le plus ouvert possible.

Pour des lieux et des outils renforcés de démocratie

Les pouvoirs publics affichent l'ambition de « refonder le contrat social avec les agents publics ».

Dans la réalité, ils piétinent la démocratie sociale et veulent réduire à sa plus simple expression le droit syndical avec notamment la disparition pure et simple des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), la remise en cause profonde du rôle des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

À l'image des ordonnances Travail, les pouvoirs publics veulent réduire les droits et les possibilités de les faire valoir et les faire respecter.

Ils veulent aussi réduire à sa plus simple expression la possibilité pour les personnels, les élus et mandatés syndicaux, les organisations syndicales représentatives des personnels, l'exercice de la citoyenneté sur les lieux de travail.

« Pour la CGT, non seulement la démocratie sociale doit vivre mais elle doit être renforcée. »

C'est dans ce sens que la CGT propose le renforcement du droit des agents publics à donner leur point de vue sur les missions, leurs conditions de travail, leurs rémunérations, inscrit à l'article 9 de la loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires.

De réels processus de négociations à tous les échelons reconnus et non d'espaces de « dialogue social » alibis tels que pratiqués aujourd'hui doivent être ouverts.

La CGT propose aussi des négociations obligatoires sur, notamment, les salaires, le volume et la nature de l'emploi. Elle revendique également l'obligation d'ouverture de négociation à la demande majoritaire des organisations

syndicales représentatives des personnels.

Seuls les accords signés par les organisations syndicales représentatives des personnels doivent être considérés comme valides.

« La CGT demande par ailleurs que les pouvoirs publics ouvrent un processus de négociations afin que des droits nouveaux soient octroyés aux agents publics dans l'objectif de créer les conditions d'une véritable démocratie au travail. »

Dans l'immédiat, la CGT propose une extension du droit de se syndiquer, la fin des discriminations en matière de droit de grève et plus particulièrement l'abrogation du 30e indivisible, le rétablissement et l'extension du droit de grève, la liberté pour chaque agent de s'exprimer dans l'espace public sur la politique menée par son administration et son ministère de tutelle.

La CGT propose le renforcement du rôle des CHSCT avec de nouvelles compétences notamment en matière de lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles. Elle propose aussi le renforcement du rôle des CAP avec notamment, davantage de transparence sur les déroulements de carrière.

« La CGT propose la mise en place de creusets démocratiques pour les citoyens »

Parce que la CGT n'a pas une vision autarcique de la Fonction publique, elle considère que ses missions, ses moyens et son fonctionnement doivent faire l'objet d'appréciations et d'échanges réguliers.

Citoyens et non sujets, les agents publics, par le renforcement de la démocratie sociale et de la démocratie au travail, doivent être des acteurs, à part entière, de la Fonction publique.

Et, parce que la CGT n'oublie jamais que la Fonction publique est avant tout un outil au service des citoyens, elle estime indispensable de mettre en place les creusets démocratiques où ceux-ci pourront s'exprimer sur ce qui constitue un bien commun.

C'est en ce sens que la CGT propose la création de Conseils Territoriaux de la Fonction publique, placés au niveau des départements. Ceux-ci seraient composés de manière tripartite avec des représentants des employeurs publics, des organisations syndicales représentatives et des usagers.

Compétents sur les trois versants, ils auraient notamment vocation à émettre des avis ou des recommandations sur le fonctionnement des services dépendant de la Fonction publique dans le territoire. Une synthèse annuelle pourrait être effectuée lors d'une séance du Conseil commun.

Un sas citoyen pour plus de diversité

C'est un fait incontestable : la proportion des jeunes de moins de 25 ans sans diplôme ou très peu diplômés qui accèdent aux emplois de fonctionnaires est très faible et cette tendance se corrige peu avec l'âge.

Evidemment, il s'agit de la conséquence du chômage de masse qui gangrène la société avec un de ses corollaires qui est la forte participation aux concours d'entrée de la catégorie C de personnes ayant un niveau bien supérieur au minimum requis.

Pour la CGT, cette situation qui perdure pose problème. La Fonction publique doit à la fois refléter la diversité de notre société et continuer à jouer un rôle d'ascenseur social.

Là comme ailleurs, la fatalité n'existe pas.

« Nous proposons donc la mise en place d'un « sas d'entrée » réservé aux personnes sans diplôme. »

A partir d'un recrutement par concours (seule voie garantissant l'égalité entre les postulants), mais aux épreuves simplifiées, l'agent reçu sera nommé stagiaire et suivra une formation aussi bien pratique que théorique. A l'issue de cette période pouvant aller jusqu'à deux ans, ils seront titularisés.

Un tel dispositif, qui respecte parfaitement les possibilités qu'offrent le Statut, permettrait à notre Fonction publique de retrouver pleinement son rôle d'intégration républicaine et de lutte contre les inégalités.

De meilleures passerelles entre les trois versants

Un des fondements essentiel et positif du Statut de 1983-1986 est d'avoir créé le titre I qui constitue un ensemble de dispositions communes à tous les agents, quel que soit le versant où ils exercent.

C'est la concrétisation statutaire qu'il n'y a pas trois Fonctions publiques distinctes, voire concurrentes, mais un édifice cohérent et partagé.

Pour la CGT, il n'y a pas plus contemporain qu'une telle construction qui pose l'action publique en termes de complémentarité.

Mais, au fil du temps, l'équilibre entre les quatre titres du statut a été fragilisé. Pour s'en tenir à quelques exemples, le retour du trentième indivisible en cas de grève dans la

Fonction publique de l'Etat ou la substitution des corps par des cadres d'emploi dans la territoriale ont introduit des divergences injustifiées et pénalisantes.

Par ailleurs, en plus de trente ans, la société a normalement évolué, la population a connu des changements significatifs et les missions publiques sont, en tout cas pour une part, confrontées à des défis nouveaux.

Prendre cela en compte, c'est continuer de faire de la Fonction publique un outil incontournable capable de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

« La CGT estime qu'une des pistes pour y parvenir, c'est de renforcer les passerelles entre les trois versants. »

S'il ne s'agit en aucun cas de prôner une fongibilité fourre-tout qui gommerait des spécificités indéniables et nécessaires, ériger des frontières étanches entre les trois versants de la Fonction publique constitue une aberration. De nombreuses missions publiques ne sont pas ou plus le domaine exclusif d'une seule administration.

Prenons un exemple parmi tant d'autres : le rôle de l'action publique en matière culturelle.

Aujourd'hui, le débat ne peut pas être de savoir si la politique en direction de la lecture publique ou de l'accueil dans les musées relève d'un versant plutôt que d'un autre. Du point de vue de l'utilisateur, cette question relève au mieux du surréalisme.

En revanche, les enjeux de complémentarité, d'équilibre entre les exigences de proximité et de cadre national et, surtout, d'appropriation publique de plein exercice de ces missions, voilà ce qui doit être au cœur des politiques mises en œuvre.

« La CGT réclame donc un grand débat sur ces questions au terme duquel les dispositions nécessaires pour améliorer les transversalités de certaines missions publiques pourraient être arrêtées. »

Sans attendre, des mesures statutaires doivent être engagées. Il ne vient certainement à l'esprit de personne, espérons-le en tout cas, de considérer que l'avenir appartient à un corps commun entre les praticiens hospitaliers et les attachés d'administration, ou entre les policiers municipaux et les surveillants pénitentiaires.

Des spécificités fortes existent : il faut absolument les respecter pour respecter les missions auxquelles œuvrent ces professions.

D'ailleurs, la fusion frénétique des corps menée sur le versant de l'Etat ces dernières années a produit bien des effets négatifs et pervers. Ce qui est en jeu pour tout le monde,

c'est une véritable reconnaissance des qualifications et de fortes améliorations dans les déroulements de carrière.

Mais, le respect de cette condition incontournable n'est pas antinomique de mesures statutaires permettant de remédier à des disparités injustes et pénalisantes, de renforcer la comparabilité pour des corps exerçant sur des missions similaires et de réfléchir à la consolidation et à l'extension de tronc communs de formation.

« C'est ce que revendique la CGT à partir de nombreux exemples concrets :

- *meilleure prise en compte de la pénibilité et égalité d'accès et de droits en matière de catégorie active et de bonifications,*
- *déroulements de carrière équivalents pour des corps exerçant des missions analogues (personnels travaillant sur les réseaux routiers, filière administrative, agents des bibliothèques, ...),*
- *coursus de formation partagés à l'ENEA, à l'INET, à l'école du Patrimoine, à l'ENS-SIB, etc. »*

Un financement pérenne des services publics, des missions publiques, de la fonction publique

La CGT porte un ensemble de propositions pour la reconquête et le développement des outils de financement de l'action publique.

Plusieurs leviers doivent être actionnés dans ce sens.

« La CGT propose une réforme fiscale fondée sur le principe de la progressivité de l'impôt. »

Il s'agit de redonner une place prépondérante à la fiscalité directe progressive tout en faisant diminuer le poids de la fiscalité indirecte et plus particulièrement la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

« Dans ce sens, la CGT propose un ensemble de mesures consistant à faire monter en puissance les recettes fiscales générées par l'impôt sur le revenu par, notamment, l'élargissement de son assiette à l'ensemble des revenus financiers et du patrimoine, la création de nouvelles tranches et l'augmentation des taux d'imposition, la suppression des niches fiscales dont l'inefficacité économique et sociale est avérée. »

Dans le même temps, la CGT poursuit la bataille engagée contre la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Ce prélèvement, dès lors qu'il serait assuré par des tiers et notamment l'employeur, mettrait en cause la mission publique du recouvrement dévolue à la Direction générale des finances publiques.

Le prélèvement à la source est la porte ouverte à la fusion de l'impôt sur le revenu et la contribution sociale généralisée. La CGT est opposée à la CSG et à son augmentation dès lors qu'elle réaffirme le rôle et à la place de la cotisation sociale salariale et patronale dans le financement de la Sécurité sociale. De plus, contrairement à l'impôt sur le revenu, la CSG est un prélèvement proportionnel et non progressif.

« La CGT propose aussi un ensemble de mesures sur l'impôt sur la fortune qui doit non seulement être maintenu mais renforcé par l'élargissement de son assiette à des biens qui sont aujourd'hui partiellement ou totalement exonérés, la création de nouvelles tranches et l'augmentation des taux d'imposition, l'absence de plafonnement de ce dernier. Il faut transformer la fiscalité des entreprises afin de mettre fin au cancer financier. »

Initié depuis plusieurs années, le mouvement de défiscalisation des entreprises engagé aux niveaux international, européen, national et territorial, se traduit par l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires, la montée en puissance des actifs et des produits financiers, la multiplication des mouvements spéculatifs de capitaux, l'affaiblissement des impôts national et territorial des entreprises, la baisse des investissements dans l'appareil productif au détriment de l'emploi, de la rémunération de la force du travail, de la qualité des conditions de travail, de la formation et de l'égalité professionnelles.

La contribution des entreprises au financement de l'action publique doit être réaffirmée et renforcée par la mobilisation de plusieurs leviers :

-l'augmentation des taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés et sa modulation afin de tenir compte des politiques favorables au développement de l'emploi, des rémunérations, de la formation et de l'égalité professionnelles, de l'amélioration des conditions de travail et de la santé au travail, de l'investissement productif, du respect de l'environnement,

-la réforme du financement et de la fiscalité des collectivités territoriales par une revalorisation des dotations budgétaires de l'Etat, une péréquation révisée corrigeant les disparités sociales, économiques et spatiales, une refonte de la taxe d'habitation avec la révision des valeurs locatives datant des années soixante-dix et la prise en compte des revenus dans l'évaluation de la base d'imposition, la création en lieu et place de la contribution économique et territoriale d'un impôt local des entreprises,

-l'harmonisation européenne des normes comptables des entreprises et des taux d'imposition pour mettre fin au dumping et à l'évasion fiscale ;

-l'instauration d'une taxe sur les transactions financières et les mouvements spéculatifs de capitaux ;

-la suppression du CICE et du CIR et l'affectation des fonds correspondants à l'action publique et aux services publics correspondants.

” Une autre politique du crédit doit être mise en œuvre et un pôle financier public doit être créé.

Près de 60 % de la dette publique est illégitime dès lors qu'elle trouve son origine dans la multiplication des cadeaux fiscaux et la dimension prohibitive des taux d'intérêt exigés. Il est donc indispensable qu'une partie de la dette publique fasse l'objet d'une annulation.

Dans le même temps, de nouvelles modalités de financement des emprunts et des investissements publics doivent être envisagées, au moyen d'une refonte des statuts de la Banque centrale européenne dont l'indépendance vis-à-vis des Etats doit être abrogée.

C'est une condition indispensable pour permettre aux pouvoirs publics et au système bancaire de financer leurs investissements, y compris au service du développement de politiques publiques, de services publics et de missions d'intérêt général.

” La CGT propose de créer un pôle financier public qui reposerait sur la mise en réseau d'un ensemble d'institutions économiques et financières de statut public et semi-public exerçant des missions de service public et d'intérêt général. ”

Un tel pôle financier public serait utile, y compris pour sécuriser et développer l'épargne populaire qui représente des fonds conséquents et la mobiliser pour financer l'investissement public, les services publics et les missions d'intérêt général.

La CGT propose de nouvelles modalités de financement de la sécurité et de la protection sociales avec notamment :

-l'intégration dans la base de calcul d'éléments constitutifs de la rémunération qui échappent à la cotisation sociale,

-la modulation du taux de la cotisation patronale afin, là encore, de tenir compte et de favoriser une utilisation de la valeur ajoutée produite favorable au développement de l'emploi, de l'augmentation des salaires, de la formation et de l'égalité professionnelles, de l'amélioration des conditions de travail, de l'investissement productif, du respect de l'environnement.

-Les parts de la contribution sociale généralisée correspondant aux salaires et aux revenus de remplacement deviendrait des cotisations. Celle correspondant aux revenus financiers des personnes deviendrait une contribution à laquelle les revenus financiers des entreprises seraient également soumis.

-L'arrêt de la tarification à l'activité et de la marchandisation de la santé. La CGT réaffirme que l'hôpital public doit rester le pivot du système de soins et la tête de pont du travail en réseau avec les autres services et professionnels de santé et de l'action sociale. Dans ce cadre, le secteur de l'hôpital privé ne doit pouvoir bénéficier d'un financement, tant en fonctionnement qu'en investissement, que dans le cadre d'un statut à but non lucratif.

Enfin, la CGT revendique l'octroi et le renforcement des moyens nécessaires afin de lutter plus efficacement contre les fraudes fiscales et sociales qui privent aujourd'hui la puissance publique de plusieurs dizaines de milliards d'euros.

Des revendications parfaitement finançables

On objecte souvent que les revendications que, notamment, la CGT met en avant ne peuvent être satisfaites – voir seulement envisagées – car il n'existe pas de moyens pour les financer.

Rien n'est plus faux.

D'abord, si on souhaite demeurer un tant soit peu objectif, il est aisé de constater que certaines des exigences que nous portons n'ont pas d'impact budgétaire significatif.

Par exemple, lorsque nous demandons de titulariser des contractuels afin de respecter un principe fondamental du Statut général et de réduire une précarité insupportable, nul besoin de dégager des centaines de millions d'euros pour

ce faire : il s'agit essentiellement d'orientations et de choix politiques.

Il en va de même lorsque nous développons nos propositions en faveur de l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les lieux de travail.

Et, dernier exemple parmi tant d'autres, nos revendications pour mieux prendre en compte la manière de rendre le service public dans le déroulement de carrière des agents ne sont pas davantage dispendieuses que les velléités gouvernementales sur le « salaire au mérite ».

Ensuite, il y a effectivement des exigences, que nous assumons pleinement, qui ne peuvent être satisfaites qu'en investissant des crédits.

Arrêtons-nous sur trois d'entre-elles :

•Les augmentations salariales.

Rappelons au préalable le contexte : la valeur du point d'indice – coefficient qui sert de base à la rémunération de la quasi-totalité des agents de la Fonction publique – a été gelée de 2010 à juin 2016 inclus.

Cette mesure inédite par sa durée depuis 1948, a entraîné des pertes de pouvoir d'achat considérable.

Après deux augmentations de 0,6% en juillet 2016 et février 2017, la valeur du point d'indice est de nouveau bloquée depuis l'élection d'Emmanuel Macron et, aujourd'hui, rien ne dit que de quelconques augmentations interviendront en 2019, si on ne pèse pas pour qu'il en soit autrement.

En année pleine, une revalorisation de la valeur du point de 1% entraîne une dépense d'environ 1,8 milliards d'Euros.

” A la CGT, nous considérerions comme une avancée significative une augmentation de 2%, intervenant de manière rapide, même si elle ne pourrait pas être pour solide de tout compte. ”

Un premier calcul rapide et simple conduit à une dépense supplémentaire de 3,6 milliards d'euros pour satisfaire cette première mesure d'urgence.

Mais, en réalité, ce n'est pas le chiffrage qu'il convient de retenir.

En effet, les agents de la Fonction publique – comme les autres salariés – s'acquittent de cotisations salariales et d'impôts en particulier sur le revenu.

Or, les 3,6 milliards englobant toutes les « charges » des employeurs publics, il est donc juste et indispensable de prendre également en compte les recettes publiques générées par une augmentation de la valeur du point.

Et donc, une fois cet incontournable paramètre intégré, la dépense nette se situe aux environs de 2,4 milliards d'euros pour les 2% de revalorisation.

•Les créations d'emplois.

A l'inverse des libéraux, qui font des fonctionnaires une simple variable d'ajustement économique, la CGT estime que le nombre d'emplois dans la Fonction publique ne peut être appréhendé qu'au regard des missions publiques assurées pour l'ensemble de la population et le progrès social.

Faisant une priorité de l'intérêt général, nous avons en conséquence la volonté que le service public soit rendu de manière optimale en même temps que les conditions de travail seront améliorées.

” C'est donc en toute logique que nous demandons l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui mettent d'ores et déjà en péril l'exercice des missions essentielles pour les citoyens et détériorent gravement la vie au travail des agents. ”

Au-delà, nous assumons sans aucune ambiguïté de réclamer des créations d'emploi dans les nombreux secteurs qui en ont besoin.

Comme pour les salaires, la CGT est prête à négocier sur un plan pluriannuel pour effectuer les mises à niveau indispensables.

Mais, sur cette question aussi, il faut des mesures urgentes. Selon nous, entre 75 000 et 100 000 créations d'emplois sont indispensables en 2018 et 2019 sur les trois versants de la Fonction publique.

Ce socle minimal entraînerait entre 2,2 et 3 milliards d'euros de dépenses annuelles.

•Le jour de carence.

Ce dispositif, rétabli le 1er janvier 2018, est à la fois inefficace et injuste.

Inefficace car les études montrent que, lorsque cette mesure a été en vigueur, elle a certes conduit à une légère baisse des arrêts maladie de 1 à 3 jours mais, dans le même temps, à un accroissement des arrêts maladie de plus longue durée.

Injuste à double titre. D'abord, parce qu'il est à peu près certain que, confrontés à de graves problèmes de pouvoir d'achat, des agents ont renoncé à des arrêts maladie et sont allés travailler en dépit de leurs problèmes de santé. Ensuite, parce que l'indigente participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire, ne permet aucune prise en charge de cette pénalisation pécuniaire, contrairement à la majorité des salariés du secteur privé.

Curieuse conception de l'équité chez le Président et le gouvernement qui ne marche que dans un seul sens : celui qui pénalise les salariés !

Opposée à cette disposition régressive, la CGT continue d'en réclamer l'abrogation.

Bien qu'aucune étude sérieuse ne vienne l'étayer, le gou-

vement estime que cette mesure « rapporte » 160 millions d'euros par an.

Le financement de nos revendications.

Si l'on reprend les trois axes revendicatifs évoqués ci-dessus, il est facile de constater que le cumul correspond à un besoin de financement compris entre 4,8 milliards d'euros et 5,6 milliards d'euros.

Plusieurs pistes peuvent être mises en avant pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

Nous en extrayons deux dans ce document.

1-Le rétablissement de l'ISF.

La suppression parfaitement inique de cet impôt et le nouveau système mis en place qui favorise les plus fortunés, coûtent environ 3 milliards d'euros annuels aux finances publiques concentrés sur 150 000 à 200 000 personnes.

Si l'augmentation des salaires de plus de 5 millions d'agents et le recrutement de plusieurs dizaines de milliers d'emplois de fonctionnaires constituent un investissement pour le financement de la protection sociale, pour une croissance pérenne et pour la justice sociale, à contrario la suppression de l'ISF est totalement stérile pour l'intérêt général, fortement pénalisante pour les recettes publiques et absolument indéfendable pour l'équité la plus élémentaire.

“ Dans un souci de justice et d'efficacité, nous proposons donc le rétablissement de l'ISF ”

2-Rééquilibrer les aides aux entreprises.

Comme expliqué plus haut, les aides aux entreprises via les dépenses publiques ont bondi de manière stratosphérique ces dernières années, ce qui n'est nullement en revanche le cas de la masse salariale des agents de la Fonction publique : plus 3,8 points de PIB dans le premier cas (soit environ 80 milliards d'euros annuels de dépenses supplémentaires), stabilité et même légère régression dans le second.

Rappelons une nouvelle fois que l'accroissement vertigineux de l'aide de l'État aux entreprises a eu comme effet concret et mesurable ... la hausse du chômage !

“ Outre la conditionnalité de ces mannes financières considérables à des résultats autres que la seule augmentation des dividendes versés, on pourrait utilement envisager une baisse de leur montant. ”

Si, par exemple, on procédait à une réduction de 5% du montant global affecté à ces dépenses, on dégagerait ainsi une somme de 6 milliards d'euros.

Et, cependant, l'enveloppe destinée à l'aide aux entreprises serait toujours supérieure de 180% à celle d'il y a 15 ans ! Quant aux comparaisons internationales, souvent utilisées de manière abusive, elles nous permettent dans le cas d'espèce de constater que, même avec cette diminution minimale, les aides aux entreprises de la France, dénommées officiellement « affaires économiques » demeureraient supérieures de 2,2 points de PIB à celles de l'Allemagne et d'1,2 point à la moyenne de l'Union Européenne.

À partir de ces deux illustrations, qui ne prétendent à aucune exhaustivité, on pourrait rendre disponible quelque 9 milliards d'euros (3 milliards de recettes supplémentaires et 6 milliards de dépenses en moins) pour les investir dans la satisfaction de mesures socialement et économiquement utiles.

On observe d'ailleurs que, la réponse aux trois axes revendicatifs exposés en amont « ne coûtant » qu'environ 5 milliards d'euros, il resterait de la marge pour réfléchir à d'autres dispositifs participant au progrès social.

En tout état de cause, nos propositions permettent de satisfaire de légitimes exigences tout en n'alourdissant pas globalement les prélèvements obligatoires et en ne creusant pas le déficit et la dette publique.

Bien entendu, d'autres hypothèses peuvent parfaitement être mises en avant et approfondies. Dans cette modeste contribution, notre ambition est simplement de souligner que, en la matière comme dans bien d'autres, tout est affaire de choix politiques.

Il n'existe aucune loi économique supérieure qui imposerait les conceptions libérales et austéritaires comme autant de vérités quasi scientifiques.



La vérité des chiffres

Pour convaincre l'opinion, les adversaires de la Fonction publique font assaut de chiffres soit fantaisistes, soit parcellaires, malheureusement trop souvent relayés avec complaisance.

Or, un débat d'une telle ampleur, qui touche à des enjeux aussi importants, méritent davantage de sérieux et d'objectivité.

Certains nous affirment que l'emploi dans la Fonction publique a explosé ces dernières années, se bornant à mettre en avant, brut de décoffrage, les évolutions d'effectifs comme si le nombre d'emplois dans la Fonction publique ne devait pas être corrélé à celui de la population et de la population active. Or, dans le premier cas, sur les 20 dernières années, on est passé de 82 agents pour 1000 habitants à 86 pour mille aujourd'hui et, dans le second (la population active), de 18,8% des emplois à 18,9 % !

En outre, s'agissant du nombre d'agents dans la Fonction publique, rappelons que la France se situe au 9ème rang européen pour 100 habitants, au 13ème rang pour la population active et au 10ème rang pour 1000 kilomètres carrés. Enfin, l'OCDE relève que, sur l'ensemble des emplois publics, la France se situe légèrement en dessous de la moyenne des 35 pays qui la constituent.

Alors, explosion incontrôlée des effectifs, vraiment !!??

” S'agissant du « coût » de la fonction publique, alors là c'est le bouquet ! Trop d'agents publics, trop de masse salariale, trop de dépenses publiques : voilà le mal qui ronge perfidement la société française ! ”

D'abord, rappelons que les administrations publiques ne sont pas qu'un coût. Outre qu'elles participent activement du progrès social, et de l'égalité de traitement du citoyen, elles ont aussi un rôle économique majeur. Elles sont une aide précieuse pour les entreprises, elles ont participé à la création de richesses à hauteur de 20 % du Produit Intérieur Brut en 2015 et à 17% de l'investissement global la même année.

Ensuite, il faut cesser de nous rebattre les oreilles avec de pseudos vérités : le niveau des dépenses publiques n'est nullement un frein économique !

Quelques exemples suffisent à le démontrer.

- En 2012, le Danemark affichait des dépenses publiques à 59,4% de son PIB davantage donc que la France (57%), le chômage y était de 7%, contre une moyenne de 10,6% dans l'Union Européenne, et la croissance y était 4 fois supérieure à celle de l'UE.

- La même année, le Portugal avait des dépenses publi-

ques à hauteur de 47,4% du PIB mais le chômage y était de 15,3% et la croissance de -1,4%, c'est-à-dire en récession.

- Pour lutter contre la crise, les Etats-Unis ont fait monter leur déficit public à 13% du PIB en 2009, 2010 et 2011 (plus du double de la France sur la même période) et leur taux de chômage a baissé de 2 points.

Quant à l'ensemble des salaires, primes et pensions, versés à tous les ayants droit, il a reculé de 0,5% dans le PIB ces 20 dernières années.

Par ailleurs, France Stratégie note que « le niveau de rémunérations par emploi public de la France apparaît relativement modérée en comparaison internationale ».

Au niveau des dépenses publiques, il est exact que, avec presque 57% du PIB, la France a un niveau de dépenses publiques parmi les plus élevés de l'OCDE.

Encore faut-il préciser que sur les 11 points d'augmentation dans le PIB intervenus de 1980 à 2016, près de la moitié est concentrée entre 2007 et 2009. On voit bien la corrélation entre cette hausse et la crise. De fait, une part très importante de la progression de la dépense publique a servi à financer les banques et à fournir des aides au patronat.

Ces dernières, dénommées officiellement « affaires économiques », ont triplé ces 15 dernières années passant de 3,6% des dépenses publiques et 1,9% du PIB à 10,1% des dépenses publiques et 5,7% du PIB. C'est 2,6 points de PIB en plus qu'en Allemagne et 1,4 point que par rapport à la moyenne de l'Union Européenne. Et pourtant, sur la même période, le taux de chômage est passé de 7,9% à 9,4%.

Par ailleurs, ce qu'on appelle tendancieusement les prélèvements obligatoires sont souvent de véritables financements socialisés. Par exemple, en France, les dépenses relatives à la retraite et à la santé sont à 90% prises en charge par l'État. Dans bien d'autres pays, ces « services » peuvent être largement confiés au secteur privé mais le poids total des dépenses peut-être tout aussi important qu'en France, voire supérieur.

” Exemple : en France, dépenses publiques retraite-santé sont 8 points de PIB plus élevés qu'aux Etats-Unis, mais les dépenses totales relatives à ces 2 domaines inférieures de 3 points de PIB en France qu'aux Etats-Unis. ”

Autrement dit, aux Etats-Unis, soit les personnes individuellement supportent un poids de financement supérieur aux citoyens français (on peut parler alors de « dépenses obligatoires »), soit ils renoncent à une partie de ces droits fondamentaux, d'où un accroissement fort et néfaste des inégalités.

Télégrammes de l'Est et du Centre :

Le puy en Velay (43) :

un nouveau parcours de visite incluant de nouveaux espaces : salle capitulaire (nouvel accueil et point de départ du parcours) les Clergeons (appartements privés du doyen du chapitre du XIII^{ème} siècle), baptistère Saint-Jean XI^{ème} siècle. Ces deux derniers espaces seront accessibles dans le cadre de visites commentées avec une jauge de 19 visiteurs. Il sera important qu'une bonne communication soit faite en amont de sorte que les collègues à l'accueil n'aient pas à essuyer l'acrimonie des visiteurs. L'espace Capitulaire, quant à lui, se verra confier les missions de second accueil du public avec billetterie-boutique ouverte entre juin et octobre pour cause de basse température et de degré élevé d'hygrométrie durant la période hivernale. Pour l'heure, ces modifications de parcours et de conditions de travail n'ont pas donné lieu à un passage en Comité technique. L'administration se donne le temps de tirer les premiers enseignements de cette expérimentation avant de voir à proposer des modifications de planning ou d'horaires de travail en 2019.

Monastère Royal de Brou, Bourg-en-Bresse(01) :

Projet de modifications des horaires de travail/d'ouverture des agents CMN du site (pour les faire correspondre à ceux des agents villes) suspendu, proposition de fusion billetterie-boutique ajourné, rappel du 18 juin, date de l'inauguration des appartements de Marguerite ouverts à la visite : une belle enfilade de trois salles où tous les moyen de réalité virtuelle et autres ont été convoqués (on frise le brouillage entre les modes de médiation dans la seconde salle). Et à part ça, de quoi donc peut s'enorgueillir ce site majeur de la capitale des Gaudes ? Une billetterie flambant neuve conçue par un ABF qui a réussi le tour de force de placer les agents dans la pénombre, via un meuble massif occultant les ouvertures préexistantes, et de les éblouir avec une vitre occasionnant des reflets ne permettant pas de voir les visiteurs... non content de cette première réussite, il s'est ensuite attaqué à la billetterie en elle-même avec des tiroirs qui, en s'ouvrant pour rendre la monnaie, rentrent dans les cuisses de nos collègues (hématomes fréquents), avec un passe-monnaie obstrué par une petite réglette obligeant les caissiers à se pencher pour récupérer la monnaie sur la tablette côté visiteurs, avec une imprimante monumentale sise sur l'espace réservé aux visiteurs handicapés, etc. En somme, les ventres jaunes voient rouge!

Et la Directrice Générale, ébahie devant les photos que nous lui avons présentées, explique que la direction va se retourner vers ledit ABF pour explications et modifications du poste de travail billetterie. Affaire à suivre.

Cathédrale de Lyon (69) :

Ce monument de la capitale des Gaules brille, quant à lui, par son absence d'administrateur... Le site est, en effet, géré par un ABF (c'est pas le même qu'à Brou, rassurons-nous) qui a de nombreuses autres missions et tâches à embrasser dans cette ville... si bien que le monument a longtemps pu être considéré comme une belle endormie avec des travaux n'avançant pas au niveau du comptoir-accueil resté dans son jus XIX^{ème} siècle, pas de possibilité d'aérer les espaces. CHSCT après CHSCT, la direction nous a fait part de ses regrets de n'avoir aucune prise sur la situation. L'équipe sur place, malgré ces vicissitudes, défend vaillamment son monument en faisant des tâches administratives (pour décharger l'ABF), en développant l'offre culturelle avec des fiches thématiques pour mettre en lumière la qualité des collections (tapisseries d'Aubusson, de Flandres, orfèvreries religieuses). Cela méritait d'être souligné.

Berzé-la-Ville (71) :

Problèmes de toilettes : les agents vont bientôt exploser ! Devant l'actuelle situation où l'agent en situation de travailleur isolé est obligé de fermer son monument et de se rendre à près de 300 mètres dans les toilettes municipales, l'administration locale et la direction s'étonnent encore que notre organisation syndicale, pour faire chorus avec les agents sur place, réclame un toilette chimique de sorte à délester les agents du trop plein de pression accumulée.

La Motte-Tilly (10) :

L'administratrice de périmètre se rallie à notre constat relatif à la situation de sous-effectif dans les équipes du monument (jardin, notamment). Par ailleurs, nous sommes heureux de l'entendre dire au sujet des missions des jardiniers : « tout ne peut pas être externalisé. »... cela étant, sur le terrain, on constate à Champs-sur-Marne comme ailleurs, que l'absence de concours dans la filière jardin et la baisse des enveloppes de vacations, ont un effet de report de certaines missions vers des prestataires extérieurs.

Palais du Tau (51) :

Suite aux départs prochains de deux collègues dans l'équipe d'accueil, cette dernière déjà à l'étiage minimum risque de se retrouver sous peu en situation de sous-effectif. Est-ce à relier avec le désinvestissement des agents dans le domanial, comme à Azay-le-Rideau avec les nocturnes ? A cette interrogation que nous portons en CHSCT, un peu comme le Bourgeois Gentilhomme qui fait de la prose sans s'en rendre compte, la Directrice Générale nous vante à nouveau les mérites de la gestion directe qui, selon elle, viendra résoudre

les soucis de sous-effectif dans les monuments comme les directions du CMN.

Villeneuve-Lembron (63):

Des améliorations des conditions de travail sont à prévoir avec des postes plus ergonomiques. Espérons que le CMN dans sa recherche de mobilier plus adapté ne recourra pas aux services du Grand Mamamouchi de Bresse (alias l'ABF du Monastère Royal de Brou) dont on a évoqué les méfaits un peu plus haut !

Nohant (36):

Depuis son carré d'ombre où elle repose, George Sand doit être sidérée des conditions de travail dans lesquelles évoluent les agents de cette belle demeure qui fut la sienne. En effet, éprise de liberté et ayant participé aux mouvements visant

à l'émancipation des travailleurs à l'occasion des révolutions de 1830 et, plus encore, celle de 1848. Certes le XIXème siècle est loin derrière nous, mais certaines conditions de travail auxquelles les agents sont confrontés quotidiennement ne lassent pas de nous interroger. Ainsi, les volets de Nohant : véritable Arlésienne des chsc. Cela fait depuis de nombreuses années que nous faisons remonter les nombreux cas de tendinites et autres maladies professionnelles générées par ces volets lourds, massifs et difficilement manipulables que les agents doivent ouvrir le matin puis refermer le soir avec la souplesse d'un gymnaste et la force d'un haltérophile... sans se départir d'une grande patience à laquelle tout agent du CMN est, peu ou prou, habitué. Aussi, comme le suggèrent nos collègues et camarades, des barreaux pourraient être mis aux volets de sorte à faciliter les ouvertures et fermetures... Mais, monument historique oblige, cela doit d'abord recueillir l'aval de l'ABF du Berry. Les choses avancent : des premiers barreaux ont été placés aux volets, facilitant de beaucoup les conditions de travail des agents.

6 décembre 2018

Le 6 décembre 2018, votez et faites voter CGT!

Environ 5 millions d'agents de la Fonction Publique vont voter, tant les contractuels que les fonctionnaires, dans les trois versants de la Fonction publique, État, territoriale, et hospitalière le 6 décembre 2018.

Pourquoi ?

Pour élire les représentants dans les instances représentatives du personnel :

- Comité technique (organisation du travail)
- CHSCT (conditions de travail, l'hygiène et sécurité)
- CAP (carrière, mobilité et disciplinaire des fonctionnaires)
- CCP (carrière et disciplinaire des contractuels)

Pour combien de temps?

La durée de la mandature est de quatre ans.

La profession de foi

Vous recevrez tous la profession de foi de chaque organisation syndicale se portant candidate ainsi que les candidats qu'elle présente. La profession de foi n'est pas qu'une simple liste des revendications

que nous portons, elle est également un engagement éthique qui lie les élus CGT aux valeurs portées par notre syndicat de lutte, de solidarité, de probité en tant que représentant du personnel et de défenseur des intérêts matériels et moraux des salariés.

Pour faire quoi ?

Depuis les accords de Bercy du 5 juillet 2010, les organisations syndicales, en sus de siéger dans les instances dans lesquelles elles ont été élues, peuvent aussi négocier des accords. Ces accords ne sont valables que s'ils sont signés par les organisations syndicales représentatives majoritaires au comité technique. Ces dernières années, le SNMH-CGT, étant majoritaire au CMN, a signé deux accords, l'un portant sur la CDisation d'une centaine de vacataires en 2014 et un deuxième en 2017 mettant fin au conflit à l'Arc de triomphe et au Panthéon portant sur la souffrance au travail et les conditions de travail et d'emploi des agents de ces monuments.

Le poids électoral des organisations syndicales obtenu lors des élections sert aussi à déterminer et à calculer la réparti-

tion des moyens du droit syndical attribué à chaque syndicat. Ceux-ci sont répartis en fonction du nombre de voix obtenues. C'est pourquoi chaque voix compte et donc la vôtre.

Les champs de négociation ?

Les organisations syndicales ont qualité pour participer au niveau national à des négociations relatives à l'évolution des rémunérations et du pouvoir d'achat des agents publics avec les représentants du Gouvernement

Les organisations syndicales ont également qualité pour participer, avec les autorités compétentes, à des négociations relatives :

- Aux conditions et à l'organisation du travail, et au télétravail ;
- Au déroulement des carrières et à la promotion professionnelle ;
- A la formation professionnelle et continue ;
- A l'action sociale et à la protection sociale complémentaire ;
- A l'hygiène, à la sécurité et à la santé au travail ;
- A l'insertion professionnelle des personnes handicapées ;
- A l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Pour la CGT, notre organisation syndicale se doit de représenter tous les salariés. Au CMN cela signifie que le SNMH-CGT représente tous les personnels quel que soient leurs statuts (contractuels CDD et CDI, fonctionnaires, sous-traitants), leur catégorie socio-professionnelle (précaires, agents d'exécution, agent de maîtrise, techniciens, cadres, cadres sup). Si la CGT porte des valeurs et des revendications (défense des services publics, reconnaissance des qualifications, augmentation du pouvoir d'achat...) , c'est au contact des agents et de leur travail qu'elle les construit quotidiennement

Les élus CGT se doivent donc de savoir ce qu'expriment les personnels, et faire connaître ce qu'ils portent en leur nom.

Comment le fait-elle?

- Par les temps de réunions HMI (heures mensuelles d'information syndicale)
- Par l'expression directe spontanée
- Par l'affichage des communiqués et tracts
- Par la diffusion internet et intranet
- Par les temps de dialogue avec l'administration
- Par les compte-rendus de sa participation aux instances
- Par les préavis de grève, pétitions et les mouvements revendicatifs des salariés.

Pourquoi voter est important?

Le vote est l'opportunité d'une expression :

- Pour garantir et renforcer l'existence de la démocratie sociale
- Pour porter les revendications des salariés
- Pour la garantie du respect des droits des personnels
- Pour défendre une certaine idée du service public au service de tous les citoyens

Et pourquoi voter SNMH-CGT Culture ?

Vous le savez, le SNMH-CGT s'investit depuis de nombreuses années au plus près de vos préoccupations. Que ce soit pour l'amélioration des conditions de travail, l'organisation du travail, les situations individuelles, l'amélioration des carrières et des salaires mais aussi l'information de l'actualité du CMN, ministère de la culture, Fonction publique... et des droits, vous avez tous et toutes eu un jour un contact direct (avec un collègue syndiqué, un élu de la CGT, heure mensuelle d'information syndicale...) ou indirect (communiqué, journal Monuments-Infos...) avec le SNMH-CGT Culture. C'est la force de notre syndicat basé sur l'action collective de porter les revendications des agents, qu'elles soient collectives ou individuelles. S'intéresser au travail réel des agents, porter leurs revendications en instances ou à tout moment, intervenir à différents niveaux (services, siège, ministère...), se fait grâce à la complémentarité de nos élus et syndiqués car, pour nous, l'union fait la force. C'est par l'engagement de collègues syndiqués qui souhaitent s'investir que nous portons la parole de l'ensemble des agents du Centre des monuments nationaux. Pour nous, le syndicalisme n'est ni du clientélisme, ni de l'opportunisme, ni de la délégation, il se construit jour après jour avec celles et ceux qui souhaitent défendre leur travail mais aussi le service public.

Pour connaître les droits syndicaux, on peut se référer au décret 82-447 avec sa circulaire d'application du 3 juillet 2014.



La colonne de Juillet place de la Bastille : un monument révolutionnaire, un lieu de rendez-vous des luttes sociales.

« En 1789, à cette place, on prenait la Bastille ; en 1830, on nous donnait la colonne de la Liberté ; aujourd'hui nous avons fondé la République. Voilà la gradation. ». Ces mots, prononcés par Adolphe Crémieux, ministre de la Justice à l'avènement de la deuxième République sont comme un trait d'union entre les mouvements révolutionnaires, un pont jeté à travers le temps. En établissant ainsi la continuité symbolique du monument, Crémieux ne fait pas seulement de cette place un lieu de souvenir des révolutions mais aussi un lieu de lutte toujours d'actualité pour les contemporains, quelque soit l'époque. Encore aujourd'hui, la place de la Bastille est un lieu de rassemblement et de manifestation à caractère social et politique.

La prise de la Bastille

Tout commence en 1789. Le 4 mai, les États-Généraux du royaume s'ouvrent à Versailles. A Paris règne un climat de quasi-insurrection. Le Tiers-État, rejoint par des représentants de la Noblesse et du Clergé s'est proclamé Assemblée Nationale et impose sa volonté à Louis XVI. Dans les semaines qui suivent, des troupes convergent vers la capitale. Des rumeurs circulent. Le prix des céréales flambe jetant dans la misère les plus démunis. En ce 14 juillet 1789, le peuple a peur. Dans les jardins du Palais Royal, Camille Desmoulin lance un appel aux armes. Les parisiens s'emparent des fusils entreposés aux Invalides. La poudre et les munitions sont à la Bastille... Cette veille forteresse médiévale a perdu son rôle défensif depuis longtemps. Seuls quelques prisonniers de droits communs y sont encore détenus. Après une violente canonnade, les portes s'ouvrent et la forteresse est prise. Dès le 15 juillet, sa démolition est confiée à entrepreneur privé : Palloy. En quelque mois il ne reste plus qu'un espace vide dans le tissu urbain, l'actuelle place de la Bastille.

De la Restauration aux « Trois Glorieuses »

Après la deuxième abdication de Napoléon 1er en 1815, la dynastie des Bourbons revient sur le trône avec la bénédiction des puissances européennes. S'ouvre alors la période connue comme la Restauration. En 1824, Charles X monte sur le trône. Contrairement à son prédécesseur, il mène une politique de remise en cause des acquis de la Révolution que son frère Louis XVIII avait habilement su préserver. Début juillet 1830, l'opposition libérale triomphe aux élections.

Charles X refuse d'en tenir compte. Le 25 juillet, il fait publier une série de quatre ordonnances : suspension de la liberté de la presse, dissolution de la Chambre nouvellement élue, modification de la loi électorale et convocation de nouvelles élections. Le lendemain, malgré l'interdiction, les journaux paraissent et dénoncent le coup de force. Les 27, 28 et 29 juillet, Paris se couvre de barricades. Dans plusieurs quartiers, les soldats fraternisent avec les insurgés. Après quelques jours d'incertitude, Louis-Philippe d'Orléans, est proclamé roi des Français. Charles X prend alors le chemin de l'exil.

La colonne de Juillet est inaugurée le 28 juillet 1840. Elle s'élève à l'emplacement de l'ancienne forteresse de la Bastille. Elle commémore la révolution de 1830 et accueille dans son caveau les corps de 504 insurgés morts sur les barricades dix ans plus tôt.

La révolution de 1848 et la deuxième République

Dès 1832, le nouveau roi est contesté par plusieurs mouvements insurrectionnels impitoyablement réprimés, à Paris mais aussi à Lyon avec la révolte des Canuts. A la fin de la décennie 1840, le pouvoir s'essouffle et connaît des difficultés liées notamment à la crise économique. Les frustrations nées de la révolution de 1830 et le durcissement du pouvoir vont peu à peu faire basculer l'opinion en faveur de la République. Durant l'année 1847 l'opposition républicaine organise des



Février 1848, le peuple brûle le trône de Louis-Philippe place de la Bastille.

banquets afin de contourner l'interdiction de se rassembler. Ces banquets sont l'occasion pour les orateurs de prononcer des discours enflammés pour demander des réformes et réclamer la République. Cette campagne doit s'achever à Paris le 22 février 1848 mais le gouvernement interdit cette réunion. Dans un premier temps les organisateurs décident de passer outre puis finalement se ravisent et le banquet est annulé. Pourtant le 22 février au matin, une foule de plus en plus nombreuses se rassemble sur les boulevards. Le 23 février, Guizot, chef du gouvernement, présente sa démission. Le peuple est en liesse mais une fusillade éclate boulevard des Capucines. Le lendemain, Paris se couvre de barricades. Isolé, le roi Louis-Philippe abdique. La deuxième République est proclamée place de la Bastille. Les corps des insurgés de février 1848 rejoignent ceux de 1830 dans le caveau sous la colonne de Juillet.

Hôtel de la Marine : Béval a épousé un milliardaire

Lors d'un conseil d'administration extra-ordinaire, le 4 septembre dernier, Philippe Béval a informé les présents des négociations en cours en vue de l'établissement d'une convention avec le Cheikh Hamad bin Abdullah Al Thani, prince de la maison du Qatar, collectionneur impénitent devant l'éternel. Et ce, afin que «Son Altesse» puisse présenter sa **collection d'art personnelle d'art à l'Hôtel de la Marine, et sur une durée de 20 ans !** Le CMN espère ainsi toucher en retour et sur la même période un coquet mécénat de **20 millions d'euros...**

Juste pour le folklore, précisons que la cérémonie de préparation au mariage - euh non - le conseil d'administration s'est tenu quasi sous le sceau du secret **sans ordre du jour ni communication de documentation préalable...** en termes de transparence, on a connu mieux... d'autant plus que la présentation du projet, bien que donnée seulement dans ses grandes lignes (les représentants des tutelles semblaient d'ailleurs en savoir bien plus que les administrateurs salariés), était assorti d'une délibération suivie d'un vote portant ni plus ni moins sur l'autorisation donnée à Philippe Béval de poursuivre les négociations avec la Fondation collection Al-Thani et signer le texte final sans que les dispositions du texte soient présentées préalablement au même conseil : un inadmissible blanc-seing donné au Président!

La cgt a dénoncé la méthode et a préféré ne pas prendre part au vote dans ces conditions.

Pour rappel, l'Hôtel de la Marine, situé place de la Concorde, est un prestigieux bâtiment du XVIIIe siècle réalisé par l'architecte Ange-Jacques Gabriel, actuellement toujours fermé pour d'importants travaux et devrait rouvrir en 2020. Suite au départ de l'Etat-Major de la Marine pour le nouveau ministère de la Défense construit à Balard, le sort de l'Hôtel de la Marine avait enflammé les esprits en 2010 lorsqu'il avait failli être confié à un homme d'affaires, Alexandre Allard. Finalement, le CMN a été désigné en 2014 pour gérer l'Hôtel de la Marine afin de mettre en valeur les salles patrimoniales de l'ancien Garde-meuble de Louis XV... mais aussi de louer les nombreux bureaux que comprend le bâtiment de 20.000 m2.

Ainsi le CMN, en manque de financement en raison du désengagement toujours plus grand de l'Etat, se voit contraint de chercher du cash - euh, pardon - des ressources propres partout où il peut en trouver...et comme l'argent n'a pas d'odeur...

Car le CMN a lancé un vaste programme de travaux de plus de 120 millions d'euros. Il s'est **endetté auprès des banques de plus de 80 millions d'euros.** Le reste de l'argent nécaissaire devant provenir de la location de bâches publicitaires et du mécénat...

Le partenariat avec le prince Qatari s'inscrit donc «dans la perspective» d'un mécénat de plus apporté par ce pays à une institution culturelle française (voire l'exposition et les subsides apportées au château de Fontainebleau), et sa contrepartie sera la **mise à disposition pour cette si longue durée d'une salle d'exposition de 400 m2 présentant alternativement les différents aspects de la vaste collection Al Thani. Annihilant ainsi quasiment toute possibilité pour le CMN de présenter d'autres expositions temporaires dans les espaces de ce monument.**

Rien à redire sur la qualité et l'intérêt culturel évident des objets qui seront présentés demain, mais que dire de ce partenariat avec un pays peu scrupuleux du respect des droits humains ?.. Que dire de l'équilibre discutables -et discuté- des contreparties accordées par notre établissement en échange de ce mécénat de 20 millions d'euros (un million par an c'est finalement si peu de chose pour cette altesse...), sans vouloir évoquer de plus les probables clauses d'exclusivité tout aussi discutables qui ne seront finalement connues qu'après la signature de la convention ?.. Que dire d'un Etat qui se désengage au point d'être pieds et poings liés pour 20 ans avec des intérêts privés ?..

Nous sommes décidément bien loin de véritables politiques culturelles à mener et à construire par le CMN, qui n'aura ainsi probablement rien à porter et à apporter culturellement à l'Hôtel de la Marine pour les 20 prochaines années...

Conseil d'administration du 9 juillet 2018 :

Au programme de ce conseil d'administration, outre la gestion directe, le Mont Saint Michel et la mission Béval (que nous développons dans d'autres articles de ce Monuments-Infos), étaient à l'ordre du jour le rapport d'activité de l'année 2017 ainsi que le soutien à des start-ups ou « jeunes pousses », selon le vocable de la direction du CMN .

Rapport d'activité : du luxe pour les gueux...

La recherche effrénée de ressources propres conduit inévitablement le CMN à une mercantilisation du patrimoine tous azimuts. Pour exemples : la création d'un **logo Arc de Triomphe déposé auprès de l'INPI** afin de créer une stratégie de « *marque de luxe* » ; au **Mont Saint Michel, à Carnac** ainsi qu'à **la Rochelle** le développement d'un partenariat avec la société Saint-James pour l'élaboration d'une marinière en vente dans les librairies-boutiques ; au **château d'Angers** des housses de coussins et des tapisseries sont en vente en collaboration avec la société Jules Pansu. Au sujet de la mercantilisation du Patrimoine par le biais de développement de « *marque de luxe* », permettant à des marques d'utiliser l'image et les comptoirs de vente de Monuments Nationaux -bien commun de tous les citoyens- pour des intérêts privés et purement lucratifs. le Président nous fit cette remarque pour le moins non dénuée de cynisme que « chez Chanel il n'y aurait pas de gratuité pour les moins de 25 ans »...

« Jeunes pousses » : du vide pour faire mousser Béval.

Sept start-ups , intervenant dans le domaine du patrimoine, ont été choisies pour profiter d'un accompagnement complet et sur mesure du CMN, aucun engagement n'étant exigé de leurs parts (tiens, ça nous rappelle le CICE...). On peut légitimement se demander combien de temps, et combien, d'argent, coûtera cette lubie de la direction cherchant à surfer sur une mode, histoire de bien se faire voir d'un Président de la République à la vision court-termiste.

Risque pour la liberté d'expression des agents au CMN.

Une note interne du 29 août de la direction générale « à l'attention des administrateurs » portant sur « *l'utilisation des réseaux sociaux par les agents publics, tant à titre personnel que professionnel* » nous a quelque peu interloqué.

Est notamment écrit dans cette note que le fonctionnaire aurait pour devoir de « *ne pas révéler des informations propres à son service ou toute information qui n'est pas censée être transmise au public* » ; « *ne pas porter de critiques à l'égard du Centre des Monuments Nationaux ou exprimer de point de vue contraire aux valeurs de l'établissement ou de la république française* » ; « *ne pas mentir sur les fonctions occupées* ».

Le CMN pour cela se réfère à l'article 26 de la loi du 13 juillet 1983 qui porte sur le devoir de « *discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.* »

Outre le côté intrusif dans la vie privée des agents, encore une fois l'administration semble avoir une interprétation un peu large du fameux « *devoir de réserve* ». Ainsi, comment le CMN peut-il interpréter à ce point la loi ? Et comment peut-il mettre sur le même plan le devoir de discrétion professionnelle, ou le fait de ne pas mentir sur les fonctions exercées et le fait d'exprimer une opinion critique ou ne convenant pas politiquement au CMN (en excluant bien sûr les délits et crimes tel que racisme, sexisme, homophobie, menaces, etc punis par la loi...).

En effet, doit-on rappeler que **la liberté d'expression et d'opinion, outre qu'elle est garantie par la constitution basée sur la déclaration universelle des droits de l'homme à tous les citoyens, qu'elle est également garantie aux agents publics par l'article 6 de cette même loi du 13 juillet 1983, invoquée par le CMN pour faire taire les voix dissidentes.**

Le SNMH-CGT interviendra très prochainement pour faire respecter cette liberté fondamentale qu'est la liberté d'expression et faire annuler cette note interne.

POURQUOI SE SYNDIQUER - ET VOTER CGT - EST-IL ESSENTIEL?

Parce qu'il a fallu lutter pour obtenir des salaires décents, améliorer les conditions de travail, conquérir les acquis sociaux...

Parce que dans cette bataille le SNMH-CGT Culture a joué un rôle déterminant depuis 1997 date de sa création et continuera à le jouer, rejoignez-nous ! En voici quelques exemples :

- 1999 lutte contre la précarité qui a permis à des centaines d'agents d'être titularisés au ministère de la Culture,
- 2004-2005 reconnaissance des conférenciers avec notamment la création des métiers de chargés d'actions culturelles et éducatives,
- 2013 plus d'une centaine de vacataires a obtenu des CDI alors que certains d'entre eux enchaînaient les CDD depuis 15 ou 20 ans,
- 2018 plus d'une centaine d'agents peut enfin devenir fonctionnaires par la loi Sauvadet.

Bref : pas de progrès social sans syndicats et sans action collective

Parce que, que l'on soit de catégorie A, B, C, vacataire, contractuel ou titulaire, le SNMH-CGT Culture rassemble tous les agents et les métiers du Centre des monuments nationaux. C'est sa force et sa richesse. Le SNMH-CGT Culture est également la première organisation syndicale du CMN avec 56% des suffrages aux dernières élections professionnelles. Le SNMH-CGT Culture, c'est le syndicat de tous les personnels.

Parce que, si le SNMH-CGT Culture se préoccupe de toutes les questions relatives au quotidien des personnels (salaires, santé, effectifs, contrats précaires, égalité femmes-hommes...) notre organisation développe également une réflexion sur l'avenir des métiers et des missions du CMN, tout particulièrement dans le cadre des nouvelles orientations de l'Action publique 2022, où s'affirme une volonté croissante de l'État de désengagement dans les services publics. Salaires, emplois, conditions de travail, missions... toutes les questions liées au travail doivent être prises en compte !

Lutter contre la précarité, la discrimination, c'est favoriser l'insertion dans la société, c'est redonner de l'élan à nos vies, et c'est la tâche que s'est donnée le SNMH-CGT Culture.

Le syndicalisme de la CGT c'est interroger et changer le travail, c'est donc changer nos vies et changer la société pour plus de justice et d'égalité.

CONSOLIDER LE SNMH-CGT CULTURE, C'EST RENFORCER LA DÉFENSE DE NOS INTÉRÊTS ET CELLE DES SERVICES PUBLICS

Pourquoi une cotisation ?

La cotisation permet à chaque adhérent de participer proportionnellement à ses revenus. Cette cotisation constitue un élément vital puisqu'elle finance l'activité du SNMH-CGT Culture tant au niveau local que national. Elle garantit aussi l'indépendance de l'organisation à l'égard des pouvoirs publics...et de l'employeur.

Quel montant ?

La cotisation est fixée statutairement à 1% du salaire net. 66% de son montant sont déductibles des impôts sur le revenu. Ainsi pour un salaire de 1 500 €, si la cotisation est de 15 € par mois, elle ne représentera que 5.10 €/mois après déduction des 66%,(ou remboursement pour ceux qui ne sont pas imposables).



E p h é m é r i d e

Dates	Quoi?	Qui?
02/07/18	CMN Élections professionnelles	Méreau, Raoult
03/07/18	Comité technique ministériel	Renault, Méreau, Monquant, Susanj, Leonarduzzi, Sorbier, Soyer, Fournier
04/07/18	Protocole d'accord égalité professionnelle femmes-hommes ministériel	Renault, Méreau
05/07/18	Commission exécutive CGT Culture	Albot, Strappini, Méreau
06/07/18	Commission formation professionnelle ministérielle	Méreau
09/07/18	Conseil d'administration	Roffino, Hortet
12/07/18	Comité technique	Méreau, Albot, Auligné, Desportes, Poisson, Brennan
12/07/18	CAP des AASM	Strappini, Levassort
16/07/18	CCP disciplinaire	Duverneuil, Méreau, Auligné, A. Bonhomme
17/07/18	CCP disciplinaire	Albot
25/07/18	Comité technique	Méreau, Albot, Auligné, Fernandes, Desportes
28/08/18	Commission exécutive CGT Culture	Méreau, Albot, Strappini
29/08/18	HMI Pierrefonds, Coucy	Albot, Brennan
03/09/18	Secrétariat national SNMH	Méreau, Albot, Strappini, Auligné, Brennan
05/09/18	Conseil d'administration du CMN	Fernandes
12/09/18	HMI Charroux, Sanxay	Albot, Brennan
13/09/18	HMI Clémenceau, La Rochelle	Albot, Brennan
17et18/09/18	Commission exécutive SNMH	Méreau, Albot, Strappini, Auligné, Brennan
24/09/18	HMI Saint-Cloud	Auligné, Aland
24/09/18	HMI Talcy, Chateaudun	Morere, Hortet, Messmer
25/09/18	HMI Chartres	Morere, Hortet, Messmer
26/09/18	HMI château d'If	Méreau, Strappini
27/09/18	HMI Montmajour, Glanum	Méreau, Strappini

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :